

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, responsable de l'enquête et médiation
M. YVON DESHAIES, analyste
Mme LYNDA CARRIER, coordonnatrice

Personne-ressource :

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA, MDDELCC

Requérant : UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC (UPA)

Me STÉPHANE FOREST, avocat
M. FRANÇOIS THOMAS, directeur, Fédération de l'UPA de la Montérégie
M. JÉRÉMIE LETELLIER, premier vice-président, Fédération de l'UPA Montérégie

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT D'UN GAZODUC
ENTRE SAINT-SÉBASTIEN ET PIKE RIVER
PAR TRANSCANADA PIPELINES LIMITED**

RECONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE REQUÉRANT

VOLUME 3

Rencontre tenue le 18 juillet 2017 à 10 h
Hôtel Relais Gouverneur, Salle Baronie
725, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-MIDI DU 18 JUILLET 2017

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE REQUÉRANT

MOT DE LA COMMISSAIRE	1
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS	1
MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION.....	3
LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE	3
CODE DE DÉONTOLOGIE	3
DÉCLARATION DE VALEURS D'ÉTHIQUE.....	4
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS	4
MÉDIATION.....	4
DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION	5
DISCUSSIONS	7

MOT DE LA COMMISSAIRE

LA COMMISSAIRE

5 Bonjour et merci d'être ici aujourd'hui et de vous être déplacés. Alors, je me présente, mon nom est Marie-Hélène Gauthier, je suis membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc, le BAPE. J'ai été mandatée par le président du Bureau pour agir comme présidente de ce mandat d'enquête et de médiation pour le Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River par TransCanada Pipelines Limited.

10 Juste vous assurer que vos téléphones sont sur mode veille ou mode avion.

15 Alors, voici l'ordre du jour de la rencontre. Juste pour que vous sachiez, j'ai un petit texte à vous lire, puis, après ça, on va discuter, là, ouvertement. Après les présentations d'usage, je vous ferai la lecture du mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ensuite, nous aborderons brièvement la *Loi sur les commissions d'enquête*, le code de déontologie, la déclaration de valeurs éthiques, et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Suivront le déroulement d'une médiation, les principaux objets de votre requête, et nous terminerons avec l'obtention de votre consentement éventuel à la médiation. Donc, ça, ça va être vers la fin de la réunion d'aujourd'hui, ou même plus tard.

20 Je vous invite à poser vos questions au fur et à mesure. N'hésitez pas à m'interrompre au besoin.

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

25 Alors, ce matin, je suis accompagnée de monsieur Yvon Deshaies, qui est analyste au BAPE, ainsi que madame Lynda Carrier, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission. L'équipe compte également deux autres personnes : madame Karine Lavoie, qui est conseillère en communications, et madame Ginette Otis, qui est agente de secrétariat.

30 Je vous précise que les échanges avec la Commission doivent se faire avec monsieur Deshaies pour ce qui est du contenu, et avec madame Carrier pour le restant de la semaine, et ensuite, monsieur Guay-Lachance, en ce qui concerne la logistique. Personnellement, je vous rencontrerai uniquement au moment des rencontres de travail.

35 Je souligne aussi la présence de madame Louise Anne Cegelski. Tout ce qui sera dit ce matin sera donc sténotypé, et la transcription de nos échanges sera rendue publique à la fin du

40 mandat. Certaines séances de médiation seront sténotypées, alors qu'à d'autres occasions, il n'y
aura que des comptes rendus.

45 Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document, veuillez le transmettre
à madame Carrier ou à monsieur Guay-Lachance en quatre copies, ainsi qu'une version
électronique, si vous l'avez.

50 Je souligne également la présence de madame Marie-Michelle Vézina, du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
qui est avec nous aujourd'hui.

55 Donc, je vais vous demander de vous identifier, ce qui facilitera le travail de
madame Cegelski. Alors, je vais commencer par vous, monsieur, au fond.

M. FRANÇOIS THOMAS

60 Bonjour. François Thomas. Je suis à la Fédération de l'UPA de la Montérégie, directeur,
aménagement du territoire et développement régional.

LA COMMISSAIRE

65 Merci.

M. JÉRÉMIE LETELLIER

70 Jérémie Letellier. Je suis agriculteur, premier vice-président de la Fédération de l'UPA de la
Montérégie.

LA COMMISSAIRE

75 Merci.

Me STÉPHANE FOREST

80 Stéphane Forest, avocat. Je suis le représentant de la Fédération de l'UPA de la
Montérégie.

MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

80

LA COMMISSAIRE

Très bien. Je vais maintenant vous faire la lecture de la lettre du ministre. Vous l'avez dans votre pochette. Elle a été envoyée au président du BAPE le 15 juin dernier.

85

« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter, et si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du Projet prolongement Saint-Sébastien par TransCanada Pipelines Limited, et ce, à compter du 3 juillet 2017. Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet. Veuillez recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments. »

90

95

Et c'est signé : « Monsieur David Heurtel. »

LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

100

Maintenant, nous allons aborder -- et vous avez un petit document, là, dans votre pochette qui parle de la *Loi* -- non, je pense que ça, vous -- est-ce qu'ils en ont un sur la *Loi sur les commissions d'enquête*? Bon, enfin -- alors, la *Loi sur les commissions d'enquête*. En vertu de cette loi, en tant que commissaire et membre à temps partiel du Bureau, je possède les pouvoirs et l'immunité des commissaires enquêteurs nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Cela me permet donc d'exiger le dépôt de toute information que je jugerai pertinente à nos travaux, ou d'obliger une personne à se présenter devant moi. Je possède également l'immunité contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

105

CODE DE DÉONTOLOGIE

110

Ensuite, vous avez le code de déontologie, ici. Il est important de mentionner que je me suis engagée à respecter le code de déontologie des membres du BAPE. Vous trouverez d'ailleurs une copie des différents articles du code dans la pochette qui vous a été remise. Ainsi, notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous sont assurés par notre code de déontologie.

115

DÉCLARATION DE VALEURS D'ÉTHIQUE

120 Ensuite, vous avez la petite brochure qui porte sur la déclaration de valeurs éthiques. Le Bureau s'est doté d'une déclaration de valeurs éthiques. Quatre valeurs éthiques guident notre travail, soit le respect, l'impartialité, l'équité, et la vigilance. Vous trouverez dans la pochette que nous vous avons remise un exemplaire de cette déclaration.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS

125 On va poursuivre maintenant avec cette feuille-là, ici, qui est la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

130 Le BAPE est un organisme consultatif. Ce n'est pas un organisme décisionnel. Il n'intervient que lorsqu'il reçoit un mandat du ministre. Donc, le BAPE ne prend pas lui-même la décision de traiter une question d'environnement.

135 Concernant la procédure, dans un premier temps, le promoteur du projet transmet un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par la suite, le ministre émet une directive qui indique au promoteur ce que devra contenir l'étude d'impact qu'il réalisera. Cette étude d'impact est ensuite analysée, et si elle est jugée suffisamment complète par le ministre, ce dernier confie au BAPE un mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée réglementaire de 140 45 jours. C'est durant cette période que tout groupe, citoyen, organisme ou municipalité peut faire une demande d'audience publique auprès du Ministère s'il souhaite qu'il y ait un examen public du dossier, ce que vous avez fait.

MÉDIATION

145 La médiation, maintenant. Alors, vous avez également un document qui vous explique la médiation.

150 Alors, après avoir examiné les requêtes qui lui ont été acheminées, le ministre a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la possibilité de tenir une médiation concernant le projet. Nous tenons donc aujourd'hui cette première rencontre avec vous afin de vérifier s'il y a lieu de tenir une médiation, et, le cas échéant, si vous donnez votre consentement pour une médiation.

155 Nous rencontrons le promoteur cet après-midi afin de vérifier s'il donne aussi son
consentement pour la médiation, suite aux enjeux qui vont avoir été identifiés ici avec vous ce
matin.

160 Pour qu'une médiation soit possible, il est toujours primordial que vous ne remettiez pas en
question la justification du projet. Si c'est le cas, vous comprendrez que nous ne pourrions aller
plus loin dans le processus.

165 Si vous êtes d'accord avec le projet, mais que vous souhaitez que certaines améliorations
ou accommodements soient apportés, ou encore, que certaines mesures d'atténuation soient
mises en place, il sera possible de procéder à une médiation.

170 L'objectif aujourd'hui est de bien cerner vos préoccupations telles que vous les avez
exprimées dans votre requête, de bien comprendre ce que vous souhaitez, et de voir si ça vaut la
peine ou non de tenter la médiation.

175 Si vous convenez d'une médiation, nous devons valider si vos demandes sont compatibles
avec les objectifs du promoteur. En le rencontrant cet après-midi, je chercherai également à
obtenir son consentement. Je lui exposerai les motifs de votre requête. Si vous avez des
préoccupations ou des solutions, je pourrais, dès cet après-midi, en faire part au promoteur, et
voir avec lui si elles sont d'intérêt et réalisables.

180 Si le promoteur arrive à la conclusion que ce que vous demandez est hors de portée pour
lui, il ne pourra y avoir de médiation. Pour qu'il y ait médiation, cela implique le consentement des
parties.

DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION

Le déroulement de la médiation. Est-ce que je vais trop vite? Est-ce que ça va? Non?

185 **Me STÉPHANE FOREST**

Ça va.

LA COMMISSAIRE

190 Une fois le consentement obtenu des parties, il y aura une ou des rencontres. Le calendrier
des rencontres s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail. La médiation se
déroulera donc entre vous et l'autre partie requérante -- parce que je vous annonce, il y a deux

195 requérants -- et le promoteur. Mais si je le juge approprié, je pourrais inviter d'autres personnes à se joindre aux discussions -- par exemple, une personne du Ministère comme on a aujourd'hui, et cela, pour apporter un éclairage susceptible d'aider les parties à parvenir à une entente.

200 Je vous rappelle que la médiation environnementale est un processus de règlement de conflits faisant appel à la négociation. Donc, ce qu'on cherche à faire, c'est de rapprocher les parties, soit vous, le requérant, et le promoteur, pour tenter d'arriver à une entente.

205 Il est important de mentionner que c'est un processus où le médiateur demeure neutre, c'est-à-dire qu'il ne prend pas partie. Bien entendu, le médiateur, sans prendre parti, peut essayer d'identifier, de son côté, des pistes de solution. S'il y a des pistes intéressantes, on peut chercher à les mettre de l'avant, à discuter du caractère raisonnable de la proposition de part et d'autre. Dans ma fonction, c'est d'essayer de voir s'il y a moyen que vous en arriviez à une entente avec le promoteur. Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement, et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers. C'est ce qu'on va commencer à explorer aujourd'hui.

210 Je vais essayer d'aider les participants à circonscrire les points. Je vais essayer d'identifier où ça accroche, quels sont les points où les gens semblent s'entendre, et je vais, à ce moment-là, essayer de les mettre en lumière le plus possible, pour voir s'il y a moyen d'exploiter un point de convergence et d'essayer d'aplanir les divergences.

215 Donc, l'idée, c'est toujours un dialogue constructif, respectueux, dans les réunions qu'on aura avec le promoteur. J'ai également la responsabilité et le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée pour l'une ou pour l'autre. En d'autres termes, les parties à la médiation doivent en arriver à un règlement gagnant-gagnant.

220 Si je constate, au cours du processus, qu'une entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc, si vous consentez à la médiation, je m'attends, de vous tout autant que du promoteur, à ce que vous y participiez de bonne foi.

225 À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur sont satisfaisants pour vous, vous serez invités à retirer votre demande d'audience publique. La commission vous fera signer un document dans lequel vous acceptez de retirer votre demande, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et le promoteur soient respectées.

230 Je devrai faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport comprendra les éléments de l'entente. La décision d'autoriser ou non le projet est prise par le Conseil des ministres, sur recommandation du

235 ministre du -- MDDELCC. Et alors, s'il y a entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans
la recommandation du ministre à ses collègues du Conseil des ministres. En ce sens, la
médiation présente des avantages par rapport à une audience publique, parce que le décret
d'autorisation du projet réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la
médiation, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties.

240 En cas d'échec de la médiation, le recours à l'audience publique n'est pas nécessairement
acquis. Ce sera alors au ministre de décider s'il y aura ou non une audience publique.

245 Enfin, j'aimerais rappeler que nous avons un calendrier très serré et que nous allons
demander de répondre avec diligence aux propositions que nous vous ferons parvenir. Puis on a
déjà pris du retard, là, sur notre calendrier, donc, ça, je vous le souligne, là, de répondre avec
diligence aux propositions qu'on va vous faire parvenir.

DISCUSSIONS

250 Donc, maintenant, je vais faire le tour -- principaux -- de votre requête. Alors, j'ai votre
requête qui est ici, et puis on va commencer, là, à en discuter.

255 Alors, ce que...

Me STÉPHANE FOREST

Juste avant qu'on commence...

260 **LA COMMISSAIRE**

Oui. Allez-y.

265 **Me STÉPHANE FOREST**

... sur le fond, moi, j'ai une...

LA COMMISSAIRE

270 Vous avez des questions?

Me STÉPHANE FOREST

J'ai une question.

275

LA COMMISSAIRE

Oui. Allez-y.

280

Me STÉPHANE FOREST

Là, vous nous parlez du calendrier.

LA COMMISSAIRE

285

Oui.

Me STÉPHANE FOREST

290

Naturellement, je constate que tout doit être déterminé le 1^{er} septembre. Compte tenu des circonstances, de la période estivale, ça...

LA COMMISSAIRE

295

Ce n'est pas le 1^{er} septembre -- euh... le rapport est envoyé -- oui.

Me STÉPHANE FOREST

300

Bien, le rapport doit être remis au plus tard le 1^{er} septembre...

LA COMMISSAIRE

Oui.

305

Me STÉPHANE FOREST

... je l'ai ici dans votre document.

310

LA COMMISSAIRE

Oui.

315 **Me STÉPHANE FOREST**

Alors, vous comprendrez qu'on est déjà, aujourd'hui, le 18 juillet.

LA COMMISSAIRE

320

Oui.

Me STÉPHANE FOREST

325

Alors, est-ce que la loi -- parce que je ne suis pas très familier avec les dispositions de votre mandat -- vous permettrait d'avoir une prolongation si vous voyez que les discussions sont constructives?

LA COMMISSAIRE

330

Oui. On pourrait demander -- oui.

Me STÉPHANE FOREST

335

C'est le ministre, à ce moment-là, qui statuerait sur cette prolongation-là?

LA COMMISSAIRE

340

C'est le ministre qui va statuer sur notre recommandation. Effectivement, oui.

Me STÉPHANE FOREST

OK. Bon. Ça fait que, déjà, dans le calendrier, il y a une possibilité?

345

LA COMMISSAIRE

Il y a une possibilité. Oui.

350 **Me STÉPHANE FOREST**

Bon. Deuxième...

355 **LA COMMISSAIRE**

J'aimerais juste vous souligner qu'il y a quand même un deux semaines où est-ce que le rapport doit aller en impression, *et cætera*. Donc, nous, il y a comme un -- même si on remet le rapport, il y a quand même une préparation au rapport, là. Donc, les discussions ne vont pas avoir lieu deux semaines avant la remise du rapport.

360 **Me STÉPHANE FOREST**

Non, mais je comprends que ça se finit, le BAPE remet le rapport au ministre? Même -- donc, ça se finit deux semaines avant; c'est ça?

365 **LA COMMISSAIRE**

Bien, c'est-à-dire que nous...

370 **Me STÉPHANE FOREST**

Ça se finit le 15 août, là?

375 **LA COMMISSAIRE**

... on a certaines contraintes...

380 **Me STÉPHANE FOREST**

Oui, oui. On se comprend.

385 **LA COMMISSAIRE**

... parce que le rapport doit être imprimé, là.

Me STÉPHANE FOREST

390

OK. Ça fait que ce n'est pas le 1^{er} septembre, le délai, c'est le 15. Donc, il nous reste quatre semaines?

LA COMMISSAIRE

395

Environ, oui.

Me STÉPHANE FOREST

400

OK.

LA COMMISSAIRE

405

Ce qui inclut la rédaction du rapport.

Me STÉPHANE FOREST

410

OK. Et est-ce que, de votre expérience, vous pensez qu'en quatre semaines, on pourrait faire changer d'idée le promoteur, qui n'a pas été rencontré, sur l'enjeu -- l'enjeu qui va s'avérer être l'enjeu majeur de ce dossier-là? Est-ce qu'on a des indications du promoteur ce matin à l'effet qu'il est ouvert à la médiation?

LA COMMISSAIRE

415

À date, il s'est montré de bonne foi et coopératif.

Me STÉPHANE FOREST

420

OK. Et là, la réponse officielle du promoteur, on va l'avoir seulement qu'après cet après-midi?

LA COMMISSAIRE

425

Oui.

Me STÉPHANE FOREST

430 Techniquement, ça pourrait être demain? Parce que là, je comprends qu'il a été discuté et fixé une rencontre de médiation demain?

LA COMMISSAIRE

435 Demain matin, effectivement, oui.

Me STÉPHANE FOREST

440 OK. Donc, demain matin, si les gens ont donné leur consentement...

LA COMMISSAIRE

445 Il se peut que le consentement ne soit pas nécessairement donné. Ça se peut qu'on puisse tenir la rencontre demain matin pour voir un premier échange, et voir si ça vaut la peine, aussi, de continuer. Donc, on va, suite à la réunion d'aujourd'hui puis la réunion qu'on va avoir avec le promoteur, on va probablement, là -- de ce que je comprends jusqu'à date du dossier, il va y avoir une rencontre demain matin où est-ce que c'est encore en recherche de consentement, là, puis de voir, justement, si les parties sont réceptives aux différents enjeux.

450 **Me STÉPHANE FOREST**

Est-ce que, vous, en tant que médiatrice, êtes au courant de toutes les négociations qui ont eu lieu entre la partie que je représente et le promoteur, depuis un an?

455 **LA COMMISSAIRE**

Non. Moi, ce que j'ai devant moi, c'est les documents qui ont été déposés par le promoteur, et vos requêtes, et certains documents -- d'autres documents, là, mais, non, je ne suis pas au courant.

460

Me STÉPHANE FOREST

OK. Donc, vous ne connaissez pas l'état des discussions entre les parties, les discussions qui ont eu lieu, qui sont terminées, *et cætera*, là? Tu sais, on...

465

LA COMMISSAIRE

Non.

470

Me STÉPHANE FOREST

On n'est comme pas au même point, là, d'information.

475

LA COMMISSAIRE

Nous, ce qui nous intéresse, c'est ce projet-là seulement, de quatre kilomètres. Donc, toutes vos discussions qui ont trait à d'autres projets, ça, ça ne nous concerne pas.

480

Me STÉPHANE FOREST

Là, je vous parle uniquement de ce projet-là.

485

LA COMMISSAIRE

De ce projet-là? Donc, non, on n'est pas au courant de l'état des discussions que vous avez eues avec le promoteur jusqu'à date.

490

Me STÉPHANE FOREST

OK. Vous n'êtes donc pas au courant que ces négociations-là ont duré de l'an dernier à cet hiver, et vous ne savez pas ce qui a été discuté...

495

LA COMMISSAIRE

Si vous n'avez pas avisé le ministère de ces discussions-là puis que ça ne transparaît pas dans les documents ou dans votre requête, par exemple, non, on n'est pas au courant.

500

Me STÉPHANE FOREST

OK. La deuxième question que j'avais : j'ai pris connaissance, hier -- parce que là, c'est sûr que le calendrier, vous savez que le calendrier, pour nous, n'est pas avantageux. Vous savez -- par exemple, monsieur Deshaies est au courant que je suis de retour de l'extérieur du pays depuis hier, que nos instances ne siègent pas l'été, que...

505

LA COMMISSAIRE

Malheureusement, moi, je ne peux rien faire. J'ai un mandat du ministre...

510 **Me STÉPHANE FOREST**

C'est ça, c'est un mandat du ministre. J'ai compris ça.

LA COMMISSAIRE

515

... avec certaines dates. Donc, pour moi, je -- c'est ça.

Me STÉPHANE FOREST

520

OK. Mais ça revient à l'argumentaire par rapport à la possibilité d'extension, là, dans la mesure où les discussions seraient...

LA COMMISSAIRE

525

Si médiation est possible, bien évidemment.

Me STÉPHANE FOREST

530

Oui. C'est ça. C'est ça.

LA COMMISSAIRE

Oui.

535

Me STÉPHANE FOREST

540

On voit ça. Alors, nous -- nous, naturellement, ce dossier-là, il est -- comment je vous dirais ça? Il n'est pas en état, là. Tu sais, on n'a pas consulté nos experts encore. Il y a des mandats qui ont été confiés à la fin du mois de juin, on est en période estivale, et -- est-ce qu'on -- puis je vais aller parler à mes clients à l'extérieur -- est-ce qu'on ne constate pas que le calendrier que vous nous proposez amène en lui-même une impossibilité de faire la médiation? Quatre semaines...

545 **LA COMMISSAIRE**

Bien, écoutez, les autres parties sont -- sont disponibles, ils sont présents autour de la table. Donc, moi, ce que je peux vous dire, le calendrier -- Yvon, si tu veux rajouter -- c'est ça. Il est fixé par le ministre.

550 **M. YVON DESHAIES**

555 Ce qu'on peut dire, c'est que ce n'est pas la première fois qu'il y a une médiation pendant la période estivale, puis ce n'est pas la première fois que les ententes se sont conclues en l'espace de -- une entente a été conclue en l'espace de quatre semaines.

Me STÉPHANE FOREST

OK.

560 **M. YVON DESHAIES**

Donc, ça demeure toujours possible, dépendamment des...

565 **Me STÉPHANE FOREST**

OK.

570 **M. YVON DESHAIES**

... de vos préoccupations...

Me STÉPHANE FOREST

575 Oui. C'est ça.

M. YVON DESHAIES

... puis de la disponibilité que vous êtes prêts à mettre.

580 **Me STÉPHANE FOREST**

Oui. Je comprends.

M. YVON DESHAIES

585

Et de celle du promoteur, évidemment.

Me STÉPHANE FOREST

590

Oui. Ce n'est pas -- la disponibilité, c'est une chose; les autorisations juridiques -- parce qu'il faut comprendre, quand même, que, ici, les gens qui sont ici, on représente une personne morale qui est soumise à la *Loi sur les syndicats professionnels*, qui a un fonctionnement par un conseil d'administration et par un conseil exécutif -- qui pourrait quand même être l'instance pour prendre les décisions rapidement, il peut y avoir des réunions téléphoniques du conseil exécutif, là, je -- on pourrait tenter, mais on sait qu'il y a quand même des membres à l'extérieur

595

actuellement, là, mais il y a quand même ça qu'il faut quand même respecter.

Tu sais, le promoteur, lui, c'est une compagnie privée, il peut peut-être obtenir ses autorisations facilement. Je voudrais quand même que vous soyez conscients que nous, on est...

600

LA COMMISSAIRE

Vous savez, ça aurait pu être une audience publique, aussi, en période estivale, hein. Donc, je comprends, là, vos contraintes à vous, mais nous aussi, on a nos contraintes. On est déjà en retard sur notre calendrier. On a attendu -- on a quand même -- on vous a proposé plusieurs dates, on a même voulu vous rencontrer avant mandat, pour permettre, justement, de vous donner plus de temps. Donc, je suis désolée, mais on va poursuivre avec le calendrier qui nous a été fourni par le ministre.

605

Me STÉPHANE FOREST

610

OK. Et ça, ça va pouvoir quand même être dit au promoteur cet après-midi? C'est-à-dire que, est-ce qu'il peut être possible d'avoir une discussion sur le calendrier avec le promoteur, puis si, par exemple, on s'entendait pour dire : « *Oui, on va recommencer à négocier* » -- parce que vous n'êtes pas au courant qu'on a négocié pendant des mois. Là, peut-être que le commissaire serait plus -- la médiatrice serait plus ouverte à prolonger le calendrier, ou ce n'est pas une avenue qui est possible?

615

M. YVON DESHAIES

620

Ça va être à voir...

LA COMMISSAIRE

Ça va être à voir. On va vous revenir là-dessus.

625

M. YVON DESHAIES

... dans le déroulement des rencontres.

630

LA COMMISSAIRE

On va vous revenir là-dessus. Ça va dépendre de la rencontre de cet après-midi, et probablement de demain matin aussi.

635

Me STÉPHANE FOREST

Est-ce que je peux prendre cinq minutes avec mes clients?

640

LA COMMISSAIRE

Absolument.

645

**SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 10 h 25
REPRISE DE LA RENCONTRE À 10 h 30**

650

LA COMMISSAIRE

Allez-y, monsieur Forest.

655

Me STÉPHANE FOREST

J'ai juste une petite question préliminaire.

660

LA COMMISSAIRE

Oui.

665 **Me STÉPHANE FOREST**

L'enregistrement des conversations que nous avons ce matin, est-ce que, à la demande du promoteur, il peut lui être remis?

670 **LA COMMISSAIRE**

À la fin du mandat seulement, ça va être rendu public.

675 **Me STÉPHANE FOREST**

OK. Ça veut dire que...

LA COMMISSAIRE

680 Donc, en ce moment, c'est entre nous.

Me STÉPHANE FOREST

C'est entre nous?

685

LA COMMISSAIRE

Oui.

690 **Me STÉPHANE FOREST**

Puis, le promoteur va donc avoir accès...

LA COMMISSAIRE

695

À la fin du mandat.

700 **Me STÉPHANE FOREST**

À la fin du mandat?

LA COMMISSAIRE

705

À la fin. À la fin de notre mandat, ça va être rendu public.

Me STÉPHANE FOREST

710

OK. Alors, je vais faire une déclaration. Vous savez qu'il y a une autre instance qui doit prendre une décision dans le dossier du pipeline qui nous occupe -- gazoduc.

LA COMMISSAIRE

715

Vous parlez de la décision de la CPTAQ?

Me STÉPHANE FOREST

720

De la Commission de la protection du territoire agricole...

LA COMMISSAIRE

Oui.

725

Me STÉPHANE FOREST

730

... pour l'enregistrement, c'est bien de le dire au long, effectivement. Alors, cette décision-là n'est pas rendue en ce moment. Il n'y a qu'une orientation préliminaire qui a été rendue, et le dossier fait actuellement l'objet du processus habituel, à savoir il y aura des audiences publiques de faites en vertu de cette loi-là, qui auront lieu fin septembre, ou en octobre, là -- la date n'est pas déterminée au moment où on se parle, bien que, ce matin, j'ai eu des propositions de deux dates -- ce matin -- d'audiences.

735

Alors, il est bien évident que l'Union, la Fédération régionale, a des arguments à invoquer et des observations à déposer dans cette instance-là, observations qui vont être notamment d'ordre scientifique, puisqu'il y a des mandats d'experts qui ont été donnés à des experts pour mettre en lumière l'une des préoccupations principales dans ce dossier-là, à savoir la profondeur du pipeline. Alors, vous avez peut-être -- dans la requête, c'est peut-être écrit que c'est l'enjeu principal.

LA COMMISSAIRE

740

Um-hum.

Me STÉPHANE FOREST

745

Alors, naturellement, à ce stade-ci, compte tenu que les deux processus se mènent parallèlement et que le calendrier fait en sorte que seraient rendus publics les enregistrements, je suis obligé de dire à mes clients que ce que l'on dit ici, le promoteur en aura une transcription, qui lui permettra de se préparer à l'audience publique devant la CPTAQ, notamment sur des arguments d'ordre scientifique qui n'ont jamais été présentés devant la Commission de la protection du territoire agricole, et qui vont soulever notamment de grandes préoccupations en matière de sécurité et d'environnement.

750

755

Alors, à ce stade-ci, nous allons être très prudents sur ce que nous allons dire. On va continuer la séance de présentation du mandat avec l'objet principal de notre requête. On fera le point sur ce qui a été négocié avec le promoteur, ou ce qui a été discuté, puisqu'il n'y a pas eu d'entente, et ensuite de ça, on réalisera, au courant des prochaines minutes, là, comment ça pourra se dérouler par la suite.

LA COMMISSAIRE

760

765

OK. Bien, je pense que la première chose à -- là, vous parlez, là, des conversations que vous avez eues avec le promoteur. Je pense que si vous êtes prêts à nous en faire un compte rendu, ce serait la première étape. Là, on comprend bien que, dans votre requête, ici, l'un des enjeux principaux, c'est la profondeur de 1,2 mètre en zone cultivée, et qu'il y a peut-être des impacts sur les activités agricoles, de par la profondeur de cette conduite-là. Ça, c'est votre enjeu principal que vous avez fourni ici.

Me STÉPHANE FOREST

770

Oui. Il y a un autre enjeu secondaire qui a été identifié durant les négociations, c'est la détermination de comment se modulerait le représentant au chantier durant les travaux, qui représente les producteurs, notre organisation. C'est les deux points. C'est un point secondaire, qu'on pourra également discuter si on en vient à être présent demain.

775

Je veux juste également dire que, oui, il y a eu des discussions entre les parties auxquelles les avocats n'ont pas participé, donc, des discussions directes entre le représentant du producteur et le représentant de la fédération régionale.

780 Je veux toutefois rappeler qu'il ne faut pas confondre les producteurs agricoles et l'association accréditée qui, elle, a des droits en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, et qui, en tant que personne morale, peut faire des représentations au nom de tous les producteurs, dans toutes les instances judiciaires et administratives, y compris devant vous. Il faut bien comprendre ça.

785 Je veux également mentionner que selon les informations que nous avons, les producteurs agricoles qui sont concernés ici ont, selon toute vraisemblance, une interdiction formelle au niveau contractuel à s'adresser à une instance administrative ou judiciaire ou quasi judiciaire pour traiter ce dossier-là. Alors, nous, on représente tous les producteurs agricoles, pas les huit individuellement. Ça, je pense que c'est important que ce soit enregistré et que ce soit compris de l'ensemble des participants autour de cette table.

790 **LA COMMISSAIRE**

Vous êtes en train de nous dire que les huit personnes individuellement ne peuvent pas s'adresser à nous?

795 **Me STÉPHANE FOREST**

Je suis en train de vous dire que je ne représente pas les huit...

800 **LA COMMISSAIRE**

OK.

805 **Me STÉPHANE FOREST**

... OK, que je représente la personne morale qui est la fédération régionale, qui est une fédération affiliée à l'Union des producteurs agricoles, association accréditée au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, et qui a un intérêt à toute demande en vertu de la Loi, en vertu de l'article 13.1 de la *LPTAA*, de donner son avis, de demander des audiences, de faire des observations -- puisqu'on appelle ça des observations, devant la CPTAQ, et non de la preuve -- et qu'en ce sens, l'organisation ne représente pas les intérêts personnels des producteurs, mais bien les intérêts de l'ensemble des producteurs au niveau collectif. On a tous les producteurs au Québec.

815 Alors, on ne croit pas que les producteurs qui sont concernés par le pipeline vont être présents ou seraient présents, et ce n'est pas leurs enjeux individuels que l'on déploie, c'est les

820 enjeux collectifs. Et c'est ce que, notamment, la *Loi sur la protection*, et le fait qu'on est une association qui représente un groupe, que nous confère cette loi-là, et non les intérêts individuels de chacun de ces membres-là, qui peuvent être légitimes par ailleurs, et qui peuvent avoir été comblés par des ententes, parce que ce qu'on comprend des documents, c'est qu'il y aurait eu des ententes avec le promoteur. Le promoteur vous déclarera sûrement ça.

825 Alors, je veux bien mettre en lumière le fait qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre ces deux choses-là.

Alors, si on continue avec les remarques préliminaires que je vais faire, avec les objets de la requête, on serait rendu au point 8, là, de votre ordre du jour. Il y a deux points principaux, effectivement. Alors, profondeur du pipeline, et représentant au chantier.

830 J'aimerais juste, François -- si vous permettez -- qu'on explique c'est quoi le représentant au chantier, pour comprendre. Je ne suis pas sûr si -- juste brièvement expliquer, le représentant au chantier, ce que c'est.

835 **LA COMMISSAIRE**

Juste vous assurer de prendre un micro, qu'il ne soit pas trop loin de vous.

M. FRANÇOIS THOMAS

840 Donc, l'Union, dans toutes ses négociations récentes, là, disons depuis -- « *récentes* » disant quand même une dizaine d'années, avec tous ses partenaires, donc, tous les promoteurs, surtout pour les projets de type énergétique, donc, avec Hydro-Québec, les gazoducs, pipelines, et autres, les négociations -- quand les négociations s'enclenchent, il est tout de suite question d'un représentant de l'UPA au chantier. C'est-à-dire que le promoteur accepte de financer l'embauche d'une personne qui va superviser de manière, disons, indépendante, les travaux. Donc, son rôle, ce n'est pas de chapeauter ou de donner des ordres sur le chantier, mais il représente les producteurs et l'UPA sur le chantier, et donc -- comment je pourrais dire -- il y a un budget qui est prévu, et des conditions, et pendant la construction, c'est un employé de l'UPA, et cette personne-là va aider à soulever les irritants, l'interprétation des ententes, *et cætera*, va pouvoir comme

845 interpréter, pour chacun des producteurs, parce que ces gens-là, vous comprenez, ont d'autres choses à faire pendant qu'on vient travailler chez eux.

850 Et donc, on a des ententes types qui existent avec Hydro-Québec, on en a avec Enbridge, on en a avec Gaz Métro, *et cætera*, *et cætera*. Et quand il a été question de ce sujet-là avec le

855 promoteur, il était déjà au courant, parce qu'il avait des projets de règlement, si on veut, ou d'entente déjà connus, donc, c'est connu du promoteur.

Me STÉPHANE FOREST

860 Merci, François. Alors, c'était pour expliquer c'est quoi -- ça fait que ça, c'est l'objectif de notre requête. Naturellement, l'objectif principal a trait avec la profondeur du pipeline, et ça, je veux juste mentionner que le promoteur est conscient que, depuis une dizaine d'années, au Québec, l'organisation, qui est représentée par tous les producteurs, exige que les pipelines soient installés à 1,6 mètre, pour différentes raisons que je ne donnerai pas ici à ce stade, mais des
865 raisons qui sont valables, qui ont été reconnues par des décisions des tribunaux administratifs.

Alors, il y a eu des négociations entre le promoteur et la fédération régionale pour en arriver à des ententes. Ces discussions-là ont été très importantes, et, dans le fond, il y aurait une entente sur toutes les mesures d'atténuation, sur toutes les mesures de compensation, qui ne vous concernent pas, et sur l'objectif secondaire du RUPAC, du représentant de chantier. Toutes ces
870 négociations-là n'ont achoppé que pour une seule raison, c'est la profondeur du pipeline. Alors, nous, à ce stade, ce que je déclare au nom de mon client, c'est que je veux connaître l'intention du promoteur relativement à cet objectif-là de 1,6 mètre. Si le promoteur n'est pas ouvert à reprendre la discussion sur le 1,6 mètre de profondeur, je pense que le processus de médiation va devoir être
875 mis à son terme.

LA COMMISSAIRE

880 OK. Donc, si on laissait, par exemple, la question de profondeur à être réglée par la CPTAQ, vous n'êtes pas disposés à discuter ici de mesures d'atténuation supplémentaires, ou...?

Me STÉPHANE FOREST

885 Ce n'est pas ça que je dis. Non, vous le comprenez à l'envers. C'est l'inverse. C'est que...

LA COMMISSAIRE

OK.

890 **Me STÉPHANE FOREST**

Bien, c'est correct. On va se reprendre, là. C'est que, naturellement, mon organisation ne veut pas qu'il se crée aucun précédent factuel ou juridique relativement à la profondeur si on n'en

895 arrive pas à une entente sur la profondeur. Pour en arriver à une entente sur la profondeur, il faut
que le promoteur soit ouvert à reprendre les discussions là-dessus, parce que les discussions sont
comme épuisées sur ce sujet-là. On a convenu, les deux parties, de bonne foi, on a négocié
pendant des mois sur ce sujet-là. Alors, si le promoteur, demain matin, n'est pas en mesure de
déclarer qu'il est prêt à reprendre les discussions sur le 1,6 mètre, je pense qu'il y a échec de la
900 médiation, ce n'est pas possible. Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que nous sommes d'avis que
les mesures d'atténuation, il y a pratiquement une entente. Dans le fond, ce n'est juste pas signé.

LA COMMISSAIRE

Puis...

905

Me STÉPHANE FOREST

On a réglé avec tous les autres promoteurs pétroliers et gaziers au Québec dans tous nos
autres dossiers depuis 10 ans. C'est la première fois qu'on ne s'entend pas avec une compagnie
910 pipelinière. Puis il y a des réalisations que le promoteur voudra vous dire, peut-être -- peut-être
pas. Moi, je les connais, leurs raisons, parce qu'il y a d'autres pipelines au Québec, notamment.

Alors, si le promoteur est ouvert à reprendre la discussion sur la profondeur de ce pipeline,
toutes les mesures de médiation et d'atténuation qui ont été négociées, celles qui concernent
915 l'environnement, puisque les compensations ne vous concernent pas, bien, je pense qu'il va y
avoir une entente assez rapidement, parce qu'il y a déjà des cadres -- tu me corrigeras -- ou des
documents qui ont un peu été échangés, là.

M. FRANÇOIS THOMAS

920

Oui.

Me STÉPHANE FOREST

Ça fait qu'on est très avancés, là. On est très, très avancés. Mais tout ça est suspendu
depuis la décision du promoteur en février, peut-être, ou mars, de ne pas revenir sur la décision du
1,6 mètre. Alors, l'objet de notre requête concerne principalement la profondeur. Alors, nous, on
ne revient pas sur le fait qu'on a une position depuis 10 ans, et que si le promoteur n'est pas ouvert
à rediscuter de ça, bien, je suis obligé de dire que ça va s'arrêter ici, il n'y aura pas de rencontre
930 demain.

LA COMMISSAIRE

935 Donc, je reviens à ma question : donc, si on ne peut pas discuter de la profondeur, mais est-ce qu'on peut discuter d'autres choses -- par exemple, le représentant? Est-ce qu'on peut poursuivre la médiation sur d'autres aspects?

M. FRANÇOIS THOMAS

940 Oui.

Me STÉPHANE FOREST

945 Oui, oui.

LA COMMISSAIRE

950 Oui?

Me STÉPHANE FOREST

955 Il n'y a pas de problème là-dessus, sous -- j'aimerais quand même entendre la réponse sur le 1,6 mètre.

LA COMMISSAIRE

960 Avant de prendre votre décision finale...

Me STÉPHANE FOREST

965 Oui. Oui. Tout à fait.

LA COMMISSAIRE

970 ... à savoir si vous poursuivez la médiation?

Me STÉPHANE FOREST

975 Oui. C'est pour ça que...

LA COMMISSAIRE

OK.

975

Me STÉPHANE FOREST

... ce matin, moi, je comprenais très bien que vous alliez nous présenter tout ça. C'est bien parfait. Le consentement à la médiation, je suis sorti pour le consentement à la médiation, là, on va tenter de faire une rencontre téléphonique cet après-midi pour pouvoir le donner -- ou demain matin -- dans la mesure où on va connaître la position de départ -- de départ de la...

980

LA COMMISSAIRE

Du promoteur?

985

Me STÉPHANE FOREST

Du promoteur.

990

LA COMMISSAIRE

OK.

995

Me STÉPHANE FOREST

Puis, compte tenu de ça, moi, je pense qu'il n'y a pas rien d'autre à déclarer pour le moment, là.

1000

LA COMMISSAIRE

Mais est-ce que vous voulez, juste pour qu'on puisse avancer un petit peu -- là, comme vous venez de me confirmer, si on décide de laisser tomber la question de la profondeur puis de le laisser -- que la décision soit prise par la CPTAQ, vous m'avez dit que oui, vous êtes prêts à discuter de d'autres mesures de mitigation. Est-ce qu'on peut les connaître? En ce moment, je n'ai seulement que le représentant de l'UPA sur le chantier. Est-ce qu'il y en aurait d'autres?

1005

Me STÉPHANE FOREST

C'est parce que...

1010

M. FRANÇOIS THOMAS

Je peux peut-être juste...

1015 **Me STÉPHANE FOREST**

Oui, oui.

M. FRANÇOIS THOMAS

1020

Pour schématiser, là, dans ces ententes-là, habituellement, il y a plusieurs choses. Il y a une entente -- la forme du contrat chez le producteur -- *too late* -- c'est fait; OK? Même s'il y avait entente d'attendre, les producteurs ont tous signé, puis on l'a -- bon, ça, on oublie ça, et ça ne vous regarde pas, dans un sens.

1025

Ensuite de ça, il y a un document qui encadre toutes les mesures d'atténuation prévues, disons, que le promoteur dit qu'il va respecter, et ces mesures-là sont connues et sont encadrées par le RUPAC. Donc, le RUPAC n'est pas une méthode d'atténuation, c'est l'agent...

1030 **Me STÉPHANE FOREST**

Il voit au respect.

M. FRANÇOIS THOMAS

1035

Ce sont les yeux de l'UPA sur le chantier au jour le jour, pour que les mesures d'atténuation soient appliquées. Ce que maître Forest vous dit, c'est que nous, on a un document de base pour ce type de dossier là. On l'a adapté pendant -- il y a eu un échange de documents peut-être à 10 reprises, on l'a adapté vraiment parce qu'on nous dit c'est un dossier de quatre kilomètres, ça presse, *et cætera*, il faut -- puis on a été très ouvert, notre organisation, ç'a été présenté à nos instances, et j'ai participé directement aux négociations puis à l'écriture. Le document, il est dans ma valise ici, mais il n'a pas fait l'objet d'entente, parce que l'article « X » qui parlait de la profondeur, bien, ça, il n'y avait aucune possibilité, mais tout le reste, on avait les compromis nécessaires à la réalisation du projet, là, dans -- puis, là, ça concerne 56 000 choses. Il faut implanter une clôture à telle distance, quand on pompe de l'eau, il faut la verser de telle manière dans le fossé, on ne peut pas jeter ça dans le champ de blé d'Inde... Ensuite, les mesures de réhabilitation du site, il faut avoir -- bon, il faut tasser le sol de telle manière, il faut qu'un agronome le certifie -- écoutez, ç'a quand même un centimètre et demi d'épais, là. Puis le promoteur est habitué à ça. C'est -- puis c'est le -- c'est -- comment je pourrais dire -- un de ses consultants qui a

1040

1045

1050 rédigé la base, et on l'a retrouvé dans un autre dossier, des grosses parties dans Gaz
Métropolitain, donc, c'est connu, tout ça. Mais je ne peux pas vous résumer chacun des points, là,
il y a 10 chapitres.

Me STÉPHANE FOREST

1055 C'est ça. De toute façon, je vais un peu reprendre, maître, ce que vous avez tout à fait
dit : nous, on n'est pas en mesure de reprendre la médiation si on n'a pas la position sur le
1,6 mètre, et -- parce que je crois que s'il y a des discussions sur la profondeur, OK, et qu'il y
aurait, par exemple, une entente sur la profondeur, on va -- le restant, il va se régler.

1060 **LA COMMISSAIRE**

OK.

1065 **Me STÉPHANE FOREST**

Ça va se régler. C'est -- je ne peux pas...

LA COMMISSAIRE

1070 OK. Parce que là, ça change, tranquillement pas vite...

Me STÉPHANE FOREST

1075 Non, mais je ne veux pas...

LA COMMISSAIRE

Ça fait que là, si je comprends bien, là...

1080 **Me STÉPHANE FOREST**

Je ne veux pas -- parce que vous le dites à l'envers. Je ne voudrais pas qu'on négocie les
mesures d'atténuation devant vous...

1085

LA COMMISSAIRE

1090

Non. Moi, j'essaie juste de déterminer sur quoi est-ce qu'on peut travailler. Donc, si, par exemple...

Me STÉPHANE FOREST

1095

Bien, on peut travailler sur le 1,6 mètre. Ça se limite à ça. Ça se limite à ça.

LA COMMISSAIRE

1100

OK. Donc, là...

M. FRANÇOIS THOMAS

1105

Le reste, on a une entente.

LA COMMISSAIRE

OK. Ça fait que là, on revient...

1110

Me STÉPHANE FOREST

Le reste -- le reste, on est d'ailleurs à dire -- on est prêt à déclarer qu'on a une entente. Si le promoteur dit qu'on n'a pas d'entente, pas de problème, on n'aura pas d'entente. Mais on a presque tout négocié. Il restait une petite affaire qui achoppait sur le RUPAC.

1115

M. FRANÇOIS THOMAS

Puis ce sera une question que vous devrez poser au promoteur, si lui, le promoteur, trouve que le cahier des mesures de mitigation était suffisamment avancé pour lui. Moi, je crois qu'on est à 99 % -- on avait mis nos initiales partout, il restait la profondeur.

1120

Me STÉPHANE FOREST

C'est ça. Parce qu'il faut comprendre, là, qu'on fait ça depuis 10 ans avec des promoteurs. On a des ententes-cadres avec tous les promoteurs dans le domaine gazier et pétrolier. C'est des documents qui ont été préparés par des cabinets d'avocats, que ce soit le mien, que ce soit celui de Gaz Métro, que ce soit celui d'Hydro-Québec, celui de Ultramar, ou la compagnie Pipeline

1125

1130 Saint-Laurent, là, plus particulièrement. Ce sont des projets d'ampleur, bien plus importants que celui qui nous occupe ici, et là, avec ce promoteur-là, il n'y a pas eu d'entente. Il n'y a pas eu d'entente formelle de signée. Nous, on considère que, comme dans tous les autres dossiers, on a fait notre travail. Tu sais, on a tout -- on a avancé sur tous, tous, tous les points, mais il y a un enjeu -- puis ils vont vous le nier -- qui dépasse le dossier de Saint-Sébastien, et c'est pour ça que l'autre partie ne veut pas négocier sur la profondeur, et si elle ne veut pas négocier sur la profondeur, vous devrez constater l'échec de la médiation. Et là, je pense qu'on a assez...

1135

LA COMMISSAIRE

Yvon, as-tu quelque chose à rajouter?

1140

M. YVON DESHAIES

Est-ce que vous pouvez élaborer des exemples? Est-ce qu'il y a eu des ententes avec d'autres, concernant la profondeur, sur d'autres projets?

1145

Me STÉPHANE FOREST

Ultramar. Dans ton...

1150

M. FRANÇOIS THOMAS

Je vous en avais parlé, Ultramar...

1155

Me STÉPHANE FOREST

Oui, Ultramar...

1160

M. FRANÇOIS THOMAS

... qui est -- c'est majeur, là, c'est -- c'est des négociations qui ont...

1165

Me STÉPHANE FOREST

C'était 230 kilomètres.

M. FRANÇOIS THOMAS

C'est immense, puis les preuves ont été faites...

1170

Me STÉPHANE FOREST

On a des copies de ça, là, mais c'est des ententes qui ont deux pouces d'épais, là.

1175

M. FRANÇOIS THOMAS

Oui. C'est connu par la Commission.

Me STÉPHANE FOREST

1180

Il y a des décisions des tribunaux également. La Commission, le Tribunal administratif -- mais je vais m'arrêter là. Je vais m'arrêter là, oui.

M. YVON DESHAIES

1185

Est-ce que c'est le seul exemple, Ultramar?

Me STÉPHANE FOREST

1190

Bien, non, Gaz Métro, c'est l'autre exemple. Tu sais, il ne s'est pas fait 50 pipelines, au Québec, depuis 10 ans, là. Tu sais, la décision dans Ultramar, dans Pipeline Saint-Laurent, date de septembre 2008, de mémoire.

M. YVON DESHAIES

1195

À peu près, oui.

M. FRANÇOIS THOMAS

1200

Et j'ajouterais quelque chose : un de nos principaux partenaires, là, vous voyez pousser des lignes hydro partout, là, c'est Hydro-Québec. Là, vous allez dire : « *Hydro, c'est une société d'État* » -- non. C'est plus fort que le gouvernement. On va s'entendre, là, Hydro a une entente écrite, et cette entente-là a évolué dans le temps. Donc, c'est normal que ça évolue dans le temps. Quand on apprend des choses très importantes, on les rajoute, on les rend publiques, et on s'attend à ce que notre gouvernement en tienne compte. Donc -- spécialement le ministère de

1205

l'Environnement. Donc, quand on se rend compte que quand on fait telle chose de telle manière, ça peut avoir un effet sur la santé publique et sur l'agriculture, et sur une ressource comme le sol, *et cætera*, bien, c'est nouveau. Donc, l'entente Hydro-Québec-UPA date de...

1210 **Me STÉPHANE FOREST**

Deux ans, « *max* »?

1215 **LA COMMISSAIRE**

2014?

M. FRANÇOIS THOMAS

1220 Non, mais -- la dernière révision, mais...

Me STÉPHANE FOREST

Oui, c'est ça.

1225

LA COMMISSAIRE

2014?

1230 **M. FRANÇOIS THOMAS**

... ça dure, disons, une quinzaine d'années, puis...

Me STÉPHANE FOREST

1235

Oui, c'est ça, puis -- il y a une dernière version, là.

LA COMMISSAIRE

1240 Oui, je sais.

1245

M. FRANÇOIS THOMAS

Je me trompe peut-être, mais elle a évolué en fonction des connaissances. Donc, c'est la même chose sur les gazoducs. Donc, il ne faut pas juste se fier à ça, mais les plus récents, la profondeur qui a été reconnue pour toutes sortes de raisons, et il y en aura d'autres, c'est 1,6 mètre. Ce n'est pas farfelu. Ce n'est pas farfelu du tout.

1250

M. YVON DESHAIES

Et même dans un contexte particulier comme le projet de Saint-Sébastien?

1255

Me STÉPHANE FOREST

Il y a des...

1260

M. FRANÇOIS THOMAS

Bien, qu'est-ce qu'il y a de particulier? À part d'avoir quatre kilomètres puis de passer sur le « *fast track* » au niveau fédéral, je l'ignore, là. Ça reste un pipeline comme les autres, puis si c'est tout le temps particulier, on n'en vient jamais à bout, là.

1265

M. YVON DESHAIES

Mais le promoteur a quand même déposé certains éléments dans l'étude d'impact, là, des éléments négatifs, ou, en tout cas, des conséquences, ou -- dans le cas particulier, là.

1270

M. FRANÇOIS THOMAS

Oui. Non, mais, le promoteur, il a le droit à son opinion, mais on va avoir le droit à la nôtre, là.

1275

Me STÉPHANE FOREST

Oui. Il fait ses présentations, ses observations; on fera les nôtres, si on n'arrive pas à discuter. Tu sais, pourquoi ce serait eux qui décideraient de la profondeur, versus nous, à la façon dont on le fait faire avec les autres depuis presque 10 ans? Alors, il est là, l'enjeu. Ça fait que c'est un bel enjeu de médiation.

1280

LA COMMISSAIRE

1285

Si les parties sont volontaires, bien évidemment.

Me STÉPHANE FOREST

1290

Ah! Bien, oui. Tout à fait.

LA COMMISSAIRE

1295

Sans consentement des parties...

Me STÉPHANE FOREST

Tout à fait.

1300

LA COMMISSAIRE

Madame Vézina, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA

1305

En fait, je -- quand le promoteur propose une profondeur « X », puis le principal argument, c'est que c'est parallèle à un gazoduc existant, puis qu'il n'y aurait pas d'impact supplémentaire, j'aurais aimé peut-être avoir un peu plus de détails sur les...

1310

M. FRANÇOIS THOMAS

J'aurais une très bonne réponse à vous donner, mais...

Me STÉPHANE FOREST

1315

On a des très bonnes réponses...

M. FRANÇOIS THOMAS

1320

... on vous la donnera...

Me STÉPHANE FOREST

1325 ... puis ça va être argumenté.

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA

1330 OK.

Me STÉPHANE FOREST

Mais on ne vous répondra pas tant qu'on n'a pas la...

1335 **M. FRANÇOIS THOMAS**

Vu que ça devient public à la fin -- si c'était entre nous, on vous la donnerait, mais on va...

Me STÉPHANE FOREST

1340 On va la garder.

M. FRANÇOIS THOMAS

1345 Ça va être amené en cour, donc -- puis elle est très justifiée, puis le promoteur la connaît. Mais il va -- il va s'essayer. C'est correct, là.

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA

1350 C'était la seule question que j'avais, là. Sinon, bien, je pense que votre position est assez claire.

LA COMMISSAIRE

1355 Oui. Donc...

Me STÉPHANE FOREST

1360 Et vous allez voir, si vous consultez les diverses ententes, par exemple -- peut-être celle d'Ultramar, là, qui -- vous allez voir que c'est des documents qui sont assez complets. La

perfection n'est pas de ce monde, mais ça comprend les enjeux principaux aux mesures d'atténuation, dont certaines sont directement reliées à l'environnement, là.

LA COMMISSAIRE

1365

Donc, est-ce que cette entente-là est publique? On la retrouverait...

M. FRANÇOIS THOMAS

1370

Ça fait partie du -- oui, la...

Me STÉPHANE FOREST

1375

Oui, oui. Écoutez, moi, j'en ai une copie électronique, de mémoire, là -- ça fait longtemps que je n'ai pas été fouiller dedans, parce que ce n'est pas tout le temps notre cabinet qui est mandaté pour rédiger, là, mais -- ça, c'est -- si on allait de l'avant, là, je...

LA COMMISSAIRE

1380

Vous la déposeriez?

Me STÉPHANE FOREST

1385

Ça pourrait être remis, là, il n'y a -- je ne vois pas de problème, là. Ç'a été déposé à la CPTAQ, ce document-là, ça fait que, techniquement, c'est public.

LA COMMISSAIRE

1390

Bien, les -- oui, c'est juste qu'on ne les a pas...

Me STÉPHANE FOREST

C'est difficilement accessible, mais c'est public.

1395

LA COMMISSAIRE

Oui.

1400 **Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA**

J'ai peut-être une autre question, en fait. Nous, on n'a pas accès, là, à l'entente, ou au projet d'entente que vous avez. Vous parlez des mesures d'atténuation; est-ce que ce sont les mêmes mesures d'atténuation qui sont décrites dans l'étude d'impact, ou on va dans un niveau de précision supplémentaire?

1405 **Me STÉPHANE FOREST**

OK. Ça, on n'est pas en mesure de répondre à ça, puisque le -- à cause du calendrier, à cause des vacances de certains professionnels dédiés au dossier. Moi, j'ai vu à 4 h hier qu'il y avait une étude d'impact de 142 pages qui avait été déposée pour le BAPE, et je ne l'ai pas lue. Alors, peut-être qu'il y a des choses qui se ressemblent, peut-être qu'il y a des choses qui sont dissemblantes [*sic*] -- ça, on n'est pas en mesure de répondre à ça à ce stade-ci.

1415 **LA COMMISSAIRE**

Juste pour clarifier, l'étude d'impact, ça fait quand même un certain temps, là, qu'elle est publique.

1420 **Me STÉPHANE FOREST**

Oui, puis on le voit dans le calendrier que c'est déposé depuis quelques semaines.

LA COMMISSAIRE

1425 Depuis un certain temps, oui.

Me STÉPHANE FOREST

1430 Ou quelques mois, là.

LA COMMISSAIRE

1435 Quelques mois, effectivement. Oui.

Bon, bien, écoutez, on...

Me STÉPHANE FOREST

1440

Parce que c'est très rare -- il faut comprendre que c'est très rare -- tu sais, c'est trois silos, hein, un pipeline, au Québec. Il y a le silo du ministère de l'Environnement, il y a le silo de l'Office national de l'énergie, puis il y a le silo municipal. Puis il y a le quatrième silo, il y a le silo protection du territoire agricole.

1445

LA COMMISSAIRE

Oui.

1450

Me STÉPHANE FOREST

Alors, c'est des silos qui ne se parlent pas, et les lois font en sorte qu'ils ne doivent pas se parler, que les autorisations doivent être données dans les quatre silos de façon indépendante. Alors -- mais c'est bien sûr que quand on découvre qu'il y a des documents -- parce que -- je veux juste vous mentionner, pour répondre un peu à votre question de façon plus procédurale, c'est que nous, on a eu le dossier de la CPTAQ pendant mes vacances, le 29 juin, pour ne pas le nommer, j'ai confectionné le dossier hier. Et ce dossier-là est le tiers du dossier que vous avez devant vous. Alors, toutes les études d'impact, les mesure d'atténuation, il n'y a rien de tout ça. Il y a sa demande, et d'autres documents, et les correspondances. Alors, on constate que le...

1455

1460

LA COMMISSAIRE

Ça, vous parlez de la demande à la CPTAQ, là?

1465

Me STÉPHANE FOREST

Oui, oui, regarde, je peux juste...

LA COMMISSAIRE

1470

Vous parlez de son dépôt pour...?

Me STÉPHANE FOREST

1475

Oui. Tu sais, on a confectionné les documents qui nous ont été transmis hier...

LA COMMISSAIRE

1480 Oui.

Me STÉPHANE FOREST

1485 ... c'est beaucoup moins -- c'est beaucoup moins épais. Alors, il n'y a pas toutes les études de UDA, l'expert agronome de la compagnie, avec les différents éléments, là, qui sont mentionnés dans l'étude d'impact, parce que le Ministère a des exigences pour ce genre de projet là, puis il faut que le promoteur soit -- travaux, post-travaux, remplisse un certain nombre de conditions, puis le certificat d'autorisation doit être assez complexe, là, dans un dossier comme ça, mais vous le constatez comme moi que le promoteur ne vient pas tout dire à la CPTAQ. Il se garde un certain
1490 nombre de choses, parce que vu que c'est des silos qui sont étanches, il décide de fonctionner de cette façon-là. C'est son droit. Mais c'est le droit aussi de l'organisation...

LA COMMISSAIRE

1495 De faire valoir.

Me STÉPHANE FOREST

1500 ... en prenant connaissance de ces documents-là, de contester. D'ailleurs, je sais que la médiatrice a reçu un document d'une douzaine de pages de TransCanada qui explique le dossier, qui résume. Naturellement, vous allez comprendre que quand mon expert va avoir passé dans ça, il y a deux pages qui -- il y a deux pages qui...

LA COMMISSAIRE

1505 Bien, en fait, le document qu'on avait demandé, c'était un document suite à une des parties requérantes qui avait certains enjeux qui ne vous concernent pas...

Me STÉPHANE FOREST

1510 C'est ça, qui ne concernent pas les enjeux...

LA COMMISSAIRE

1515 ... et puis il y avait un autre document qui concernait -- qui concernait un de vos enjeux.

M. YVON DESHAIES

Oui. Oui.

1520

Me STÉPHANE FOREST

Oui. Oui, il y a un document qui concerne mes enjeux, et à la page...

1525

M. YVON DESHAIES

Ç'a été déposé.

LA COMMISSAIRE

1530

Ç'a été déposé?

Me STÉPHANE FOREST

1535

Oui, c'est ça.

LA COMMISSAIRE

Ils l'ont reçu, le DA2?

1540

Me STÉPHANE FOREST

Oui. Je l'ai devant moi, ici.

1545

LA COMMISSAIRE

OK.

Me STÉPHANE FOREST

1550

Alors, exemple, il y a un des sous-chapitres qui dit : « *Plusieurs raisons militent en faveur d'un recouvrement de 1,2 mètres* », tu sais. Alors, c'est -- vous avez -- actuellement, au moment où on débute les discussions, je ne serais même pas en mesure de vous amener mon argumentaire, puisque le mandat à mon expert a été donné il y a quelques semaines, mais vous

1555 êtes déjà, avec le promoteur, plus loin, vous avez comme juste un côté de la médaille au niveau de l'enjeu principal.

LA COMMISSAIRE

1560 C'est pour ça qu'on voulait vous rencontrer le plus rapidement possible aussi.

Me STÉPHANE FOREST

1565 Je comprends, mais là, il y a des contraintes de calendrier, et tout ça. Regardez, on va voir ce que le promoteur dit cet après-midi...

LA COMMISSAIRE

OK.

1570

Me STÉPHANE FOREST

... puis on va se -- en tout cas, si c'est...

1575

LA COMMISSAIRE

Là, on a vos coordonnées?

Me STÉPHANE FOREST

1580

Oui.

LA COMMISSAIRE

1585

Est-ce qu'on pourrait -- si on a à vous rejoindre cet après-midi...

Me STÉPHANE FOREST

Je vais même vous donner mon cellulaire.

1590

LA COMMISSAIRE

OK.

Me STÉPHANE FOREST

1595

Puis je fonctionne par textos, là, gênez-vous pas, là. Je sais bien que peut-être vous avez -- peut-être pas, mais...

LA COMMISSAIRE

1600

Moi, ça ne sera pas moi qui communiquerai, puis eux, ils n'ont pas de cellulaires.

M. YVON DESHAIES

1605

Pas du tout. Encore moins.

LA COMMISSAIRE

1610

Encore moins? Ils n'ont pas de -- ils ont des « *flips* », encore, comme cellulaires, donc, ils ne vous texteront pas.

Me STÉPHANE FOREST

1615

Ça fait que vous pouvez m'appeler, effectivement.

LA COMMISSAIRE

Ils vont vous appeler.

1620

Me STÉPHANE FOREST

Vous allez être disponibles cet après-midi? Mais on va prendre aussi les coordonnées de monsieur Thomas, qui est peut-être plus facilement rejoignable que moi.

1625

LA COMMISSAIRE

Madame Carrier va prendre vos coordonnées.

Me STÉPHANE FOREST

1630

Oui. Puis on verra ce que le promoteur dit par rapport à ça, parce que nous, dès qu'on va voir la réponse du promoteur quant à l'enjeu qui est majeur et principal, nous, tout de suite -- moi,

je vais demander à ce que l'organisation convoque un C.A. téléphonique, pour qu'on fasse juste confirmer verbalement tout ça.

1635

LA COMMISSAIRE

Très bien.

1640

Me STÉPHANE FOREST

Puis ça peut se faire, là, au plus tard peut-être demain matin, là, puis faire en sorte que...

1645

LA COMMISSAIRE

Bien, on vous revient cet après-midi avec la réponse du promoteur.

Me STÉPHANE FOREST

1650

Parfait.

LA COMMISSAIRE

Et puis on décidera à partir de ce moment-là si la rencontre de demain va avoir lieu ou pas.

1655

Me STÉPHANE FOREST

OK.

1660

LA COMMISSAIRE

Bien, je vous remercie.

Me STÉPHANE FOREST

1665

De rien.

1670

CONCLUSION DE LA RENCONTRE À 11 h 00.

1675

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1680

ET J'AI SIGNÉ :

1685

(s) Louise Anne Cegelski

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.